

<http://www.snetap-fsu.fr/CTREA-Languedoc-Roussillon-motions.html>



CTREA Languedoc-Roussillon : motions du SNETAP-FSU

- En Région -

Date de mise en ligne : lundi 11 février 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

MOTIONS

Nous dénonçons les tâtonnements, les maladresses, les dysfonctionnements, les modes de gestion des personnels qui s'installent dans les [EPLEFPA](#).

Nous alertons l'Autorité Académique quant à la souffrance qui règne dans certains EPLEFPA.

Nous réitérons à l'autorité académique notre demande de tout mettre en œuvre afin de protéger les personnels se trouvant en grande détresse.

Plan de déprécarisation.

Le SNETAP-[FSU](#) dénonce les insuffisances du plan de déprécarisation qui débute cette année.

En effet ce plan :

- exclut un certain nombre de contractuels qui, bien que disposant d'une grande ancienneté, ne sont pas éligibles, car ils ont changé d'employeur (passage d'un [CFPPA](#) à un autre par exemple)
- ne propose pas un nombre de postes à la titularisation en rapport avec les besoins (610 postes en 2013 pour plus de 4000 personnels éligibles).
- ne prévoit pas pour 2013 de postes en [CFA/CFPPA](#), dont les personnels constituent pourtant la grande majorité des personnels éligibles. Les centres risquent de se vider de leurs forces vives et la précarité se reconstituer par recrutement de nouveaux contractuels en remplacement des agents lauréats qui devront partir sur des postes en lycée.

Le SNETAP-FSU demande un nombre de postes de titularisation en rapport avec les besoins et la création de postes de titulaire en CFA/CFPPA comme cela avait été le cas en 2001 avec le plan Sapin, afin de permettre aux contractuels qui le souhaitent, de poursuivre leur activité dans le service public de la formation continue et de l'apprentissage.

D'autre part, nous demandons d'urgence la réactivation au niveau de la [DGER](#), des groupes de travail CFA/CFPPA concernant les contractuels et les titulaires sur postes gagés, groupes dont les travaux sont à finaliser.

Réforme de la voie professionnelle

L'application de la réforme de la voie professionnelle rentre dans sa dernière phase. En ce début d'année scolaire 2013, force est de constater les effets néfastes de cette formation en trois ans, notamment, ceux indiqués par le

rapport n°104 du sénat de la session ordinaire 2009-2010. Cela rejoint les analyses du SNETAP FSU à savoir :

La concurrence engendrée entre les voies technologiques et professionnelles,

L'augmentation du nombre d'élève sortant du système scolaire sans diplôme,

La diminution du temps de formation professionnelle pour les élèves,

L'orientation par défaut en [CAPA](#).

Le SNETAP FSU reste attaché à la possibilité offerte aux apprenants d'une voie formation pour le bac professionnel en quatre.

Le SNETAP FSU demande l'ouverture d'une formation en quatre ans pour le baccalauréat professionnel.

Le SNETAP FSU tient à faire part de sa très grande inquiétude face aux annonces de l'acte III de la décentralisation.

Le SNETAP FSU affirme son opposition à un transfert aux conseils régionaux de la carte de formation professionnelle.